

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION
n° 2021 - 4 - 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 14 mai, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Nathalie JAN, Catherine GALAND, Joël GIRAudeau, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Jean SOYER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Michel REMAUD, Catherine GALAND à Philippe MOREAU, Joël GIRAudeau à Denise RENAUD, Christine CRESTOIS à Kathia VIEL, Alain MAHIET à Jocelyne SERVADEI, Jean SOYER à André COQUELIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Harmonisation des tarifs de la redevance
assainissement**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 qui a acté le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie depuis le 1^{er} janvier 2018, cette dernière est seule compétente pour décider des tarifs de redevance assainissement.

Si aucun délai n'est fixé par la loi pour obtenir l'harmonisation de la redevance assainissement, l'harmonisation doit être un objectif. Il est précisé que plus ce délai est long, plus le risque de contentieux sur les différenciations tarifaires peut s'avérer élevé. Le conseil d'exploitation s'est toujours dit favorable à l'harmonisation depuis la prise de compétence, reste à en définir la durée et le montant cible.

Il est précisé sur la tarification les points suivants :

- la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) est uniforme depuis mars 2018,
- les tarifs des redevances assainissement sont très hétérogènes à l'échelle du territoire (facteur 2 entre le mini et le maxi),
- le mode de tarification et les règles de facturation de la redevance assainissement sont uniformisés depuis le 01/01/2019 (forfait « puits » fixé à 30m³/an/hab., facturation effectuée par le gestionnaire eau potable, tarifs proportionnels au volume et plus de tarification en fonction du nombre l'habitant...),

Le cabinet BERT CONSULTANT, à qui la Communauté de Communes a confié une mission d'assistance au transfert de la compétence assainissement et notamment à l'harmonisation des tarifs de la redevance assainissement a remis les résultats de son étude.

Les hypothèses prises en compte pour les différents scénarii présentés en conseil d'exploitation assainissement sont les suivants :

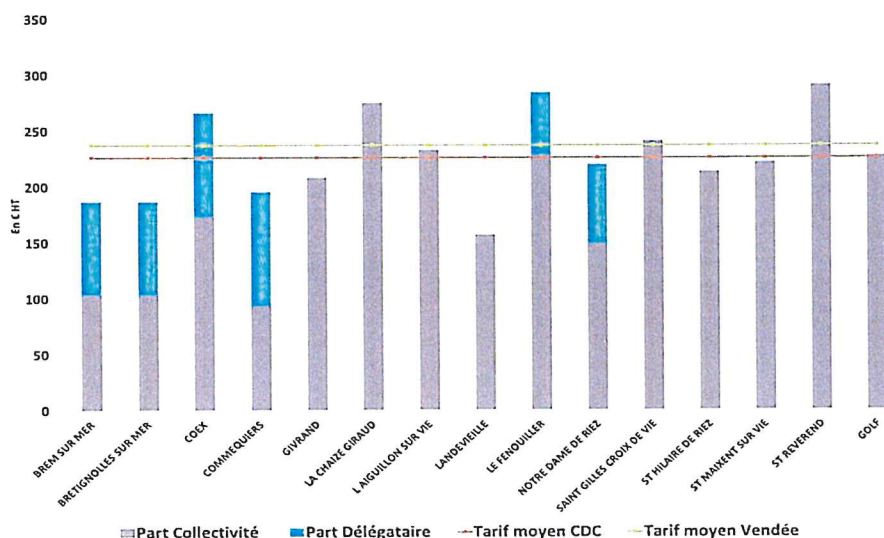
- maintien des modes de gestion actuels avec une intégration progressive au sein de marchés de prestations de services à mettre en place au 01/01/2022.
- évolution annuelle de 0,5% du nombre d'usagers et consommation stable par usager.
- inflation de 2% des charges par an et augmentation de 1% de la part délégataire.
- emprunts réalisés sur une durée de 15 ans au taux de 2% et que le recours à l'emprunt se fait sans augmenter la capacité de désendettement.
- Les durées d'harmonisation étudiées sont de 5 et 10 ans.
- Les tarifs cibles étudiés sont 2,25 et 2,5 € TTC/m³.
- Il est précisé que dans les simulations ces deux tarifs sont décomposés comme suit :
- - 2,25€ TTC/m³ => abonnement 78€ TTC/an --- part variable 1,60 €TTC/m³---facture annuelle 120m³ 270€ TTC/an---part fixe=29%.
- - 2,5€ TTC/m³ => abonnement 78€ TTC/an --- part variable 1,85 €TTC/m³--- facture annuelle 120m³ 300€ TTC/an---part fixe=26%.
- Ces tarifs cibles sont ensuite comparés aux tarifs moyens actuels du territoire (2,21€ TTC/m³) et moyens du département de 2020 (2,33€ TTC/m³). Les tarifs cibles restent très cohérents par rapport aux moyennes actuelles constatées sur le territoire et d'autant plus par rapport à celle du département.

Les tarifs appliqués en 2021 sont présentés dans les tableaux et graphique ci-dessous :

COMMUNE / SECTEUR	PART CDC					PART DELEGATAIRE		Volume forfaitaire autres ressources (puits...) en m ³ /habitant/an
	Abonnement, part forfaitaire en CHT/an/abonné	Part variable sur l'ensemble des volumes CHT/m ³	Part variable sur les 40 premiers m ³ CHT/m ³	Part variable sur les m ³ au-delà de 40 m ³ CHT/m ³	Part variable sur les m ³ au-delà de 200 m ³ CHT/m ³	Abonnement, part forfaitaire en CHT/an/abonné	Abonnement, part variable en CHT/m ³	
BREM SUR MER	36,18	-	0,3880	0,6480	0,908	23,6400	0,5005	30
BRETIGNOLLES SUR MER	36,18	-	0,3880	0,6480	0,908	23,6400	0,5005	30
COEX	68,00	-	0,1017	1,2641	-	21,2800	0,5030	30
COMMEQUIERS	24,30	-	0,1320	0,8020	-	21,2600	0,5760	30
GIVRAND	50,35	-	0,5000	1,7300	-	-	-	30
LA CHAIZE GIRAUD	71,40	-	1,2200	1,9400	-	-	-	30
LAIGUILLON SUR VIE	53,20	1,5000	-	-	-	-	-	30
LANDEVILLE	41,82	-	0,5100	1,1900	-	-	-	30
LE FENOUILLE	6,18	1,8510	-	-	-	15,9400	0,3390	30
NOTRE DAME DE RIEZ	48,00	0,8450	-	-	-	23,2500	0,3994	30
SAINT GILLES CROIX DE VIE	66,74	1,4560	-	-	-	-	-	30
ST HILAIRE DE RIEZ	90,00	-	0,4000	1,3500	-	-	-	30
ST MAIXENT SUR VIE	70,00	-	0,2000	1,3500	-	-	-	30
ST REVEREND	41,94	2,0800	-	-	-	-	-	30
GOLF Des Fontenelles	60,00	1,4000	-	-	-	-	-	30

Le tableau des factures de redevance assainissement pour une consommation de 120 m³ et le graphique correspondant sont présentés ci-dessous. Il est précisé que le volume de 120m³/an est le volume utilisé dans la réglementation française pour comparer les tarifs des redevances assainissement.

COMMUNE / SECTEUR	FACTURE 120m ³ 2021 HT (PART COLLECTIVITE)			FACTURE 120m ³ 2021 TTC (FACTURE ABONNÉ)				
	Part Collectivité	Part Déléataire	Part assainissement	Part fixe TTC	Part variable 120 m ³ TTC	Part Agence de l'eau (0,15€/m ³)	Part assainissement TTC	€ TTC/m ³
BREM SUR MER	103,54	83,70	187,24	65,80	140,16	18,00	223,96	1,87
BRETAGNOLES SUR MER	103,54	83,70	187,24	65,80	140,16	18,00	223,96	1,87
COEX	173,20	91,64	266,84	98,21	195,31	18,00	311,52	2,60
COMMEQUIERS	91,74	102,38	196,12	50,12	165,62	18,00	233,73	1,95
GIVRAND	208,75	0,00	208,75	55,39	174,24	18,00	247,63	2,06
LA CHAIZE GIRAUD	275,40	0,00	275,40	78,54	224,40	18,00	320,94	2,67
L AIGUILLON SUR VIE	233,20	0,00	233,20	58,52	198,00	18,00	274,52	2,29
LANDEVIELLE	157,42	0,00	157,42	46,00	127,16	18,00	191,16	1,59
LE FENOUILLE	228,30	56,62	284,92	24,33	289,08	18,00	331,41	2,76
NOTRE DAME DE RIEZ	149,40	71,18	220,58	78,38	164,26	18,00	260,64	2,17
SAINT GILLES CROIX DE VIE	241,46	0,00	241,46	71,41	192,19	18,00	283,61	2,36
ST HILAIRE DE RIEZ	214,00	0,00	214,00	99,00	136,40	18,00	253,40	2,11
ST MAIXENT SUR VIE	222,40	0,00	222,40	77,00	127,60	18,00	222,60	1,86
ST REVEREND	291,54	0,00	291,54	46,13	274,56	18,00	338,69	2,82
GOLF Des Fontenelles	228,00	0,00	228,00	66,00	184,80	18,00	268,80	2,24
MOYENNE CDC			227,67				265,77	2,21
MOYENNE VENDEE			237,60				279,36	2,33



- Le détail des calculs et des résultats a été fourni aux membres du Conseil d'Exploitation assainissement sous forme de tableaux et de graphiques sur des fichiers Excel. Dans ces fichiers, pour chaque hypothèse, les résultats sont présentés par commune. Les comparaisons se font sur une consommation de 120 m³/an. Des tableaux détaillés permettent également des comparaisons pour d'autres ratios de consommation annuelle de 50 m³, 75 m³, 100 m³, 120 m³, 150 m³ et 200 m³.
- En synthèse quatre graphiques de l'évolution de prix total de la redevance assainissement sur l'ensemble des communes ont également été présentés au Conseil d'Exploitation.

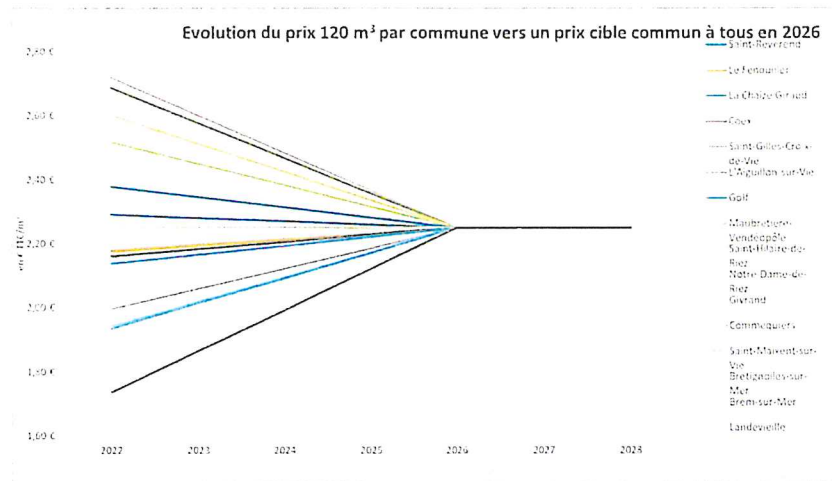
Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

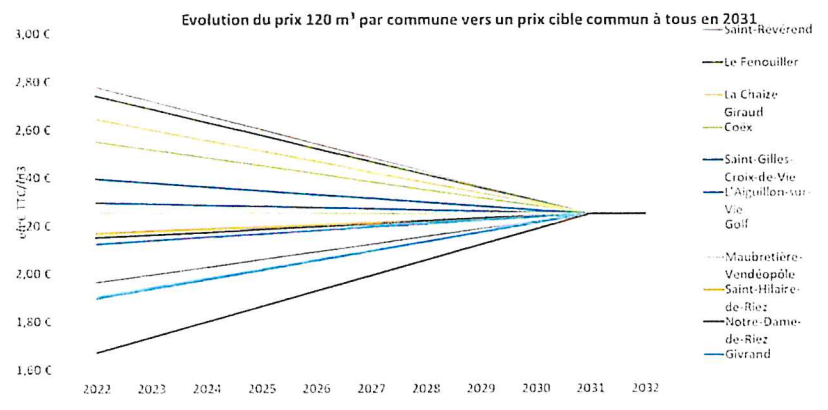
Affiché le 27 MAI 2021 SLO

ID : 085-200023778-20210525-DL2021_04_15-DE

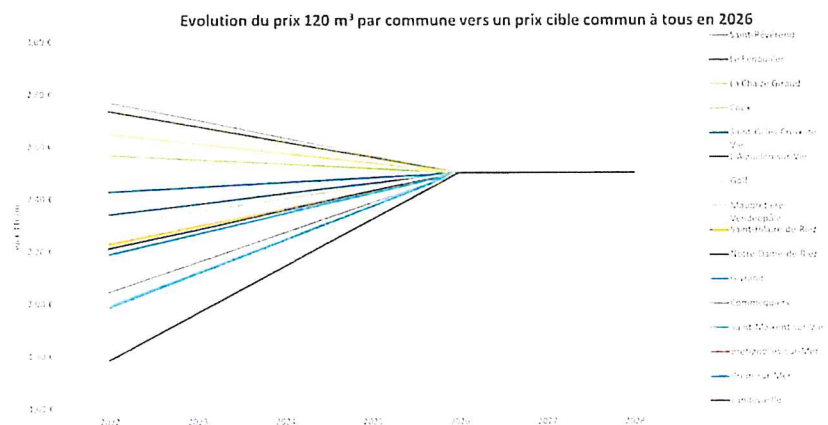
TARIF CIBLE 2,25€ TTC SUR 5 ANS :

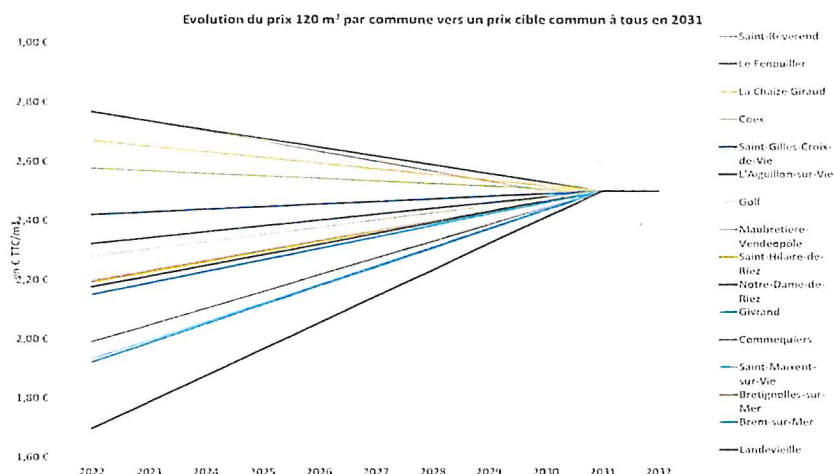


TARIF CIBLE 2,25€ TTC SUR 10 ANS



TARIF CIBLE 2,5€ TTC SUR 5 ANS



TARIF CIBLE 2,5€ TTC SUR 10 ANS

- Ce tableau présentant l'évolution annuelle (en € TTC et %) de la facture de la redevance assainissement (120 m³) a été présenté et distribué à l'ensemble des membres du Conseil d'Exploitation

Durée d'harmonisation en année		5		5		10		10	
Montant "cible" en €/m ³ TTC		2,25		2,5		2,25		2,5	
EVOLUTION MOYENNE PAR AN		€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%	€ TTC	%
COMMUNE / SECTEUR	BREM SUR MER	9,4	4,21	15,4	6,9	4,70	2,11	7,7	3,45
	BRETIGNOLLES SUR MER	9,4	4,21	15,4	6,9	4,70	2,11	7,7	3,45
	COEX	-8,05	-2,59	-2,05	-0,66	-4,02	-1,3	-1,02	-0,33
	COMMEQUIERS	7,6	3,27	13,6	5,86	3,80	1,64	6,8	2,93
	GIVRAND	4,12	1,65	10,12	4,06	2,06	0,82	5,06	2,03
	LA CHAIZE GIRAUD	-10,55	-3,27	-4,55	-1,41	-5,27	-1,63	-2,27	-0,7
	L AIGUILLON SUR VIE	-1,26	-0,46	4,74	1,71	-0,63	-0,23	2,37	0,86
	LANDEVIEILLE	15,41	7,98	21,41	11,09	7,70	3,99	10,7	5,55
	LE FENOUILLE	-12,31	-3,71	-6,31	-1,9	-6,16	-1,86	-3,16	-0,95
	NOTRE DAME DE RIEZ	3,44	1,36	9,44	3,73	1,72	0,68	4,72	1,87
	SAINT GILLES CROIX DE VIE	-3,08	-1,08	2,92	1,02	-1,54	-0,54	1,46	0,51
	ST HILAIRE DE RIEZ	2,96	1,16	8,96	3,51	1,48	0,58	4,48	1,76
	ST MAIXENT SUR VIE	9,12	4,06	15,12	6,74	4,56	2,03	7,56	3,37
	ST REVEREND	-14,1	-4,14	-8,1	-2,38	-7,05	-2,07	-4,05	-1,19
	GOLF Des Fontenelles	-0,12	-0,04	5,88	2,17	-0,06	-0,02	2,94	1,09

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2224-19 et R2224-20,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu la délibération n°2020 6 42 du 19 novembre 2020 portant définition de la tarification de la redevance assainissement collectif des eaux usées pour 2021,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie « d'assainissement » du 25 février 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 avril 2021,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de tendre à une harmonisation de la redevance assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021 

ID : 085-200023778-20210525-DL2021_04_15-DE

Article 1 : APPROUVE une harmonisation du tarif de la redevance assainissement à échéance 10 ans qui débutera au 1^{er} janvier 2022 et retient comme tarif 2,5€ TTC/m³ le tarif qui sera appliqué en 2031.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Article 3 : PRECISE que les tarifs applicables au 1^{er} janvier de chaque année arrêtés selon ce principe d'harmonisation retenue seront votés annuellement par le conseil communautaire.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MAI 2021
- de l'affichage le : 27 MAI 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 MAI 2021

Givrand, le 25 mai 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.